



Plainte pour violence conjugale

Par **ctt**, le **28/12/2007** à **22:51**

bonjour rnje vis maritalement depuis 19 ans et cela fait 4 ans que nous ne nous entendons plus(infidelité de ma concubine) nous avons 4 enfants .rnma concubine veux que je quitte le logement et lui laisse les enfants rnmoi hors de question je lui ai dis que je demanderai la garde alternee rndepuis que je lui ai dis cela elle est allée taper a toute les portes pour essayer de me faire partir mais impssible par la voie normale donc il y a peu de temp j'ai ete convoqué pour en audition pour une plainte d'elle pour violence quotidienne et insulte depuis 7 ou 8 ansrn ceci n'est que mesonge donc je n'ai pas reconnu les faits rnl'agent de police m'a dis que si ces declaration n'avais pas ete parfois contradictoire et mal datée il m'aurait pu me mettre en garde a vuernnous avons donc ete convoqué pour confrontation ou elle a maintenu sa plainte et ses depositions et moi de memernles enfants vont donc etre auditionné a leur tour la semaine prochaine 18,15 14 ansrne que va t'il se passer apres dois-je porter plainte contre elle pour diffamation dois je prendre un avocat?rnmerci

Par **Adam Kadamon**, le **02/01/2008** à **23:14**

Bonsoir, rnrnLa plainte pour dépôt de plainte abusif doit intervenir après le jugement vous exonérant de toute responsabilité. Dès lors et sur la base de ce jugement vous pourrez intenter une action en justice.rnrnJe vous conseil de prendre un avocat si vous êtes convoqué à une audience de justice.rnrnCordialement.

Par **ctt**, le **03/01/2008** à **21:43**

bonjour ,meilleurs voeux pour 2008
merci pour vos informations